

Maître Karim Daher



Diplômé en droit et en finances des universités françaises et libanaises (Paris II Assas, USJ, ESA/ESCP), Karim Daher est praticien du droit et enseigne la fiscalité et les finances publiques à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (USJ). Sa pratique couvre tous les aspects de la fiscalité relatifs aux personnes et aux entreprises ainsi que le droit commercial en général et le droit des contrats. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et études spécialisés sur les impôts et la nomenclature budgétaire dont le précis de fiscalité «les Impôts au Liban» (2^e édition- Hachette/Antoine 2016). Il est avocat à la cour au barreau de Beyrouth et partenaire fondateur du Cabinet de conseil HBD-T Law Firm. Il est membre du haut comité d'experts des Nations-Unies pour l'harmonisation des normes, l'intégrité et la transparence (FACTI Panel). Il a aussi activement participé à l'élaboration de propositions de réforme et de projets de lois tendant à la modernisation du régime fiscal libanais et des conventions fiscales internationales. Il a représenté l'ordre des avocats et les professions libérales a maintes reprises au sein des commissions parlementaires lors de l'élaboration des lois financières et budgétaires. Il est membre fondateur et président en exercice de l'Association Libanaise pour les Droits et l'Information des Contribuables (ALDIC).